



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

---

#### Accord-cadre pluriannuel 2026-2029 d'entretien et de réhabilitation des voiries portuaires

---

Zones portuaires de MARCKOLSHEIM, STRASBOURG et LAUTERBOURG













Date et heure limites de réception des offres :

**Mardi 30 juin 2026 12 :00**

#### Port autonome de Strasbourg

1 rue du Port du Rhin  
CS80407  
67002 Strasbourg Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Accord cadre pluriannuel 2026 - 2029 d'entretien et de réhabilitation des voiries portuaires
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Délai de validité des offres</b>	6 mois
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Avec
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	4 ans
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 – Visite sur site.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	9
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des accords-cadres.....	9
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	11
9 - Traitement des données personnelles.....	11
10 - Renseignements complémentaires.....	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
10.2 - Procédures de recours.....	12

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux d'entretien et de réhabilitation des voiries portuaires dans le cadre de l'accord-cadre pluriannuel 2026 – 2029.

L'opération consiste d'une part à la réalisation de l'entretien préventif et à la réhabilitation des voiries du Port Autonome de Strasbourg et d'autre part à la réalisation d'aménagements de voirie et réseaux divers sur l'ensemble des zones portuaires de Strasbourg, Lauterbourg et Marckolsheim.

A ce titre , les opérations de travaux sont décomposées en deux types d'intervention.

INTERVENTION DE TYPE 1 : Réhabilitation des voiries

Ces interventions consistent en la rénovation des voiries portuaires existantes.

INTERVENTION DE TYPE 2 : Aménagements de voirie

Ces interventions consistent en la création d'aménagements de voirie de faible ampleur, de réparations ou d'adaptations d'infrastructures existantes.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Il a été décidé de ne pas allouer cette consultation car cela aurait pour effet de rendre techniquement plus difficile ou plus onéreux l'exécution des prestations.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233141-9	Travaux d'entretien routier

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## **2.4 - Développement durable**

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le pouvoir adjudicateur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion porté à l'acte d'engagement.

La présente consultation comporte également des considérations environnementales.

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

### **3.2 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Pôle Projets et Infrastructures (PPI) du Port Autonome de Strasbourg (PAS).

### **3.3 - Contrôle technique**

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Chaque bon de commande précisera le nom du coordonnateur et le niveau de coordination.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Consultation n°: 25I018DISPPI

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE) des chantiers types
- Le cadre de réponse du mémoire technique (MT) accompagné des plans destinés à l'étude du cas pratique
- Le carnet graphique de détails d'exécution.

Par le seul fait de soumissionner, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la totalité de ces documents et en accepte les termes sans aucune modification.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours (inclus) avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les	Non

règles de l'art et menés à bonne fin) Qualifications dont dispose l'entreprise pour la réalisation des travaux demandés	
--	--

**En application de l'article 3.5 du CCAP de la présente consultation, les missions de fabrication et de pose des enrobés, ne pourront pas être sous-traitées.**

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Les différents détails quantitatifs estimatifs (DOE) des chantiers types (5 scénarios) au format EXCEL	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat <b>sur la base du document joint au dossier de la consultation</b> qui devra contenir les renseignements demandés ainsi que le Dossier d'Exploitation de Chantier du Cas Pratique et les références spécifiques.  Il est mentionné aux candidats que la trame du mémoire doit être complétée selon les conditions qui y sont mentionnées.  Si le mémoire technique ne tient pas compte des conditions mentionnées, une note sera attribuée en conséquence avec possibilité d'application de malus.	Non
Les sous-détails des prix unitaires	Non
Ensemble des pièces graphiques : Plans d'étude du cas pratique, Carnet de détails d'exécution	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

**6.2 – Visite sur site**

La visite sur site est facultative.

Une visite peut être organisée à la demande de l'entreprise auprès de M. Sébastien JACOB [s.jacob@strasbourg.port.fr](mailto:s.jacob@strasbourg.port.fr) avec un délai de prévenance d'au moins 72 heures.

**Aucune question concernant la procédure ne pourra être posée à l'occasion d'éventuelles visites sur site.**

Pour tous renseignements complémentaires sur la procédure, **les candidats ont l'obligation de formuler leurs questions sur le profil d'acheteur** : <https://alsacemarchespublics.eu>.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Port autonome de Strasbourg  
Cellule Commande Publique  
1 rue du Port du Rhin  
CS80407  
67002 Strasbourg Cedex**

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le document MEMOIRE TECHNIQUE - CADRE DE RÉPONSE est impérativement à compléter et à joindre à l'offre au format Word.

## 8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>55.0</b>
<b>2 Valeur technique via le cadre de Mémoire Technique (Rubriques B à F)</b>	<b>40.0</b>
<b>2.1-Moyens humains et matériels</b> pouvant être affectés : - à un chantier de type 1 (B) - à un chantier de type 2 (C)	6.0
<b>2.2-Méthodologie d'intervention (D)</b> : réalisation d'une note de procédure d'exécution accompagnée d'un dossier d'exploitation de chantier à rendre, présentant la procédure lors de la phase de préparation d'un chantier (organisation, méthodologie, phasage, dossier d'exploitation, plans EXE, organisation mise en place lors de travaux de nuits ou en week-ends ...) --- > Document de travail fourni à l'appel d'offre : Plan « Cas Pratique » --- > Document à joindre au cadre du MT : dossier d'exploitation de chantier --- > Document à joindre au cadre du MT : autres procédures d'exécution	14.0
<b>2.3-Principales fiches techniques de produits et matériaux (E)</b> - Bordures et caniveaux	10.0

- Matériaux e remblais - Enrobés - Eclairage et assainissement --- > Document à joindre au cadre du MT	
<b>2.4-Références (F) récentes adaptées</b> en termes de volume et de nature des travaux et de gestion des flux des circulations, durant la période 2021 à 2025 --- > --- > Document à joindre au cadre du MT	10.0
<b>3-Performances en matière de protection de l'environnement via le cadre de Mémoire Technique (Rubrique G)</b>	<b>5.0</b>

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

**La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :**

Le montant analysé correspondant à la somme du coût total de chaque scénario.

Les scénarios sont représentatifs de chantiers que devra mener le titulaire. Ils sont donnés à titre indicatif et ne servent qu'à l'analyse des offres.

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

**La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Valeur Technique est la suivante :**

Le barème de notation pour le sous-critère « **Moyens / 6 points** » est le suivant :

- 5 à 6 points : Le candidat répond de manière précise. Remise de l'ensemble des éléments demandés.
- 3 à 4 points : Le candidat répond sur certains points mais de manière incomplète. L'ensemble des éléments demandés ne sont pas remis.
- 1 à 2 points : Le candidat répond de manière trop succincte. L'ensemble des éléments demandés ne sont pas remis.
- 0 point : Le candidat ne répond pas aux attentes.

Le barème de notation pour le sous-critère « **Méthodologie / 14 points** » est le suivant :

- 12 à 14 points : Le candidat répond de manière précise et complète et il justifie sa réponse. Remise de l'ensemble des éléments demandés.
- 9 à 11 points : Le candidat répond de manière partielle avec quelques manquements. Remise de l'ensemble des éléments demandés.
- 5 à 8 points : Le candidat répond de manière trop générale. Dossier d'exploitation non joint.
- 1 à 4 points : Le candidat répond de manière trop succincte. Dossier d'exploitation non joint.
- 0 point : Absence de réponse du candidat.

Le barème de notation pour le sous-critère « **Fournitures Matériaux / 10 points** » est le suivant :

- 9 à 10 points : Le candidat répond de manière précise. Remise de l'ensemble des éléments demandés.
- 5 à 8 points : Le candidat répond sur certains points mais de manière incomplète. L'ensemble des éléments demandés ne sont pas remis.
- 1 à 4 points : Le candidat répond de manière trop succincte. L'ensemble des éléments demandés ne sont pas remis.
- 0 point : Le candidat ne répond pas aux attentes.

Le barème de notation pour le sous-critère « **Références / 10 points** » est le suivant :

- 9 à 10 points : Le candidat répond de manière précise. Remise de l'ensemble des éléments demandés.
- 5 à 8 points : Le candidat répond sur certains points mais de manière incomplète. L'ensemble des éléments demandés ne sont pas remis.
- 1 à 4 points : Le candidat répond de manière trop succincte. L'ensemble des éléments demandés ne sont pas remis.
- 0 point : Le candidat ne répond pas aux attentes.

**La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Performances en matière de protection de l'environnement (Rubrique G du cadre de mémoire technique) est la suivante :**

- 4 à 5 points : Le candidat répond de manière précise, propose des solutions pour justifier sa réponse.
- 1 à 3 points : La réponse du candidat n'est pas complète.
- 0 point : Le candidat ne répond pas aux attentes.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Traitement des données personnelles**

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les conditions des traitements de données personnelles réalisés dans le cadre du présent marché sont précisées à l'article 5 du CCAP.

Dans le cadre de la passation du marché, le pouvoir adjudicateur, en qualité de responsable de traitement, est amené à traiter des données personnelles concernant les candidats, le titulaire, leur personnel et son ou ses éventuel(s) sous-traitant(s) et/ou leur personnel. Ces données sont collectées parce qu'elles sont nécessaires au jugement des offres, à la passation du marché et à l'exécution du marché. Elles ne sont traitées qu'à ces seules fins par les services du pouvoir adjudicateur concernés par le marché. Les données ne sont conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les personnes concernées disposent, à l'égard de ces traitements, d'un droit d'accès à leurs données, d'un droit à la rectification ou à l'effacement de celles-ci, du droit de demander la limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort. Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données du Port autonome de Strasbourg à l'adresse suivante : [dpd@strasbourg.port.fr](mailto:dpd@strasbourg.port.fr). En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le titulaire s'engage à protéger les données personnelles qu'il traite en relation avec la passation de ce marché et à informer les personnes dont il collecte et communique les données personnelles au pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions applicables du RGPD.

## **10 - Renseignements complémentaires**

### **10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **10.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
BP 51038  
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23  
Télécopie : 03 88 36 44 66  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme.